

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat
Direction des Examens et Concours
DEC 4

cecile.courrouyan@ac-toulouse.fr

Téléphone : 05.36.25.71.40

75, rue Saint Roch CS 87703 31077 TOULOUSE Cedex 4 Toulouse, le 04/10/2024

GUIDE DU CANDIDAT INDIVIDUEL

(CNED – salariés – ex-apprentis – ex-scolaires – ex-formation continue)

Modalités des épreuves

Baccalauréat professionnel

Métiers de l'accueil Session 2025

L. Calendrier des épreuves :

- -Les **épreuves écrites** se dérouleront à compter de la mi-mai 2024 : https://eduscol.education.fr/1604/dates-des-examens-2025
- -Les dates des **épreuves pratiques et/ou orales** vous seront indiquées sur la convocation, laquelle vous parviendra courant du mois d'avril 2024.

II. Centres d'examen - convocation :

Les coordonnées des centres d'examen vous seront indiquées sur la convocation.

Vous devrez <u>vous munir de cette convocation et d'une pièce d'identité</u> pour pouvoir accéder aux salles d'examen et vous présenter <u>30 minutes</u> avant le début de chaque épreuve.

III. Dossiers professionnels:

Vous trouverez ci-après des précisions relatives à la forme et au contenu des épreuves et dossiers professionnels :

- U31 : Gestion de l'accueil Multicanal
- U32: Gestion de l'information et des prestations

Pour chacune de ces épreuves, vous devrez transmettre <u>impérativement</u> un dossier en <u>deux exemplaires</u> au centre d'examen désigné pour l'épreuve avant le vendredi <u>2/05/2025 17h00. Le modèle à respecter vous sera communiqué par mail ulterieurement.</u>

Attention : les dossiers de l'épreuve U31 et de l'épreuve U32 sont différents.

IV. Référentiel du diplôme :

Toutes les précisions relatives à la forme et au contenu des épreuves sont disponibles sur le référentiel du diplôme. Consultation sur :

www.ac-toulouse.fr

→rubrique examens et concours

⇒ examens de l'enseignement professionnel → bac professionnel

- ➤ rubrique « en savoir plus » → accès aux référentiels et/ou
- > guides d'information aux candidats individuels

Règlement d'examen – candidats individuels

Baccalauréat professionnel Métiers de l'Accueil

EPREUVES	Unités	Coef	Mode	Durée
E.1. Epreuve scientifique et technique > Economie - droit > Mathématiques	U11 U12	1 1	Ecrit Ecrit	2h 1 h
E.2/U2. Analyse de situations professionnelles liées à la relation commerciale	U2	4	Ecrit	3 h
 E.3. Pratiques professionnelles liées à l'accueil Gestion de l'accueil multicanal Gestion de l'information et des prestations Prévention santé environnement 	U31 U32 U33	4 4 1	Oral Oral Ecrit	1h* 30 min 2h
E.4. Epreuve de langue vivante ➤ Langue vivante A ➤ Langue vivante B	U41 U42	2 2	Oral Oral	1h10 min 1h10 min
E.5.Epreuve de français - histoire-géographie - enseignement moral et civique ➤ sous-épreuve E5-1: français ➤ sous-épreuveE5-2: histoire, géographie, EMC	U51 U52	2,5 2,5	Ecrit Ecrit	3h 2h30
E.6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	écrit	2h
E.7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	pratique	
Epreuve facultative de langue vivante	UF1		oral	20 min
Epreuve facultative d'éducation physique et sportive	UF2		pratique	

^{*} Dont 20 minutes de préparation

DEFINITION DES EPREUVES

U11 - ECONOMIE-DROIT

Épreuve écrite - Durée : 2 heures

Objectifs de l'épreuve :

La sous-épreuve d'économie-droit vise à évaluer le niveau acquis par le candidat, de compréhension et d'analyse de l'organisation économique et juridique de la société contemporaine, à travers l'analyse d'un dossier documentaire et la rédaction d'une réponse argumentée à une problématique posée. Elle permet de vérifier les compétences du candidat à:

- exploiter et analyser des documents de nature économique et juridique;
- sélectionner des informations pour construire une réponse argumentée;
- rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat.

Elle comprend deux parties indépendantes.

Le candidat :

- exploite un dossier documentaire guidé par un questionnement;
- rédige une réponse construite et argumentée à une question d'économie-droit.

Le candidat pourra illustrer ses réponses en se référant à la spécialité du baccalauréat professionnel présentée. L'examinateur attribuera au candidat une note sur 20 points.

U12 - MATHEMATIQUES

Objectifs de l'épreuve :

La sous-épreuve de mathématiques a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences terminales telles que définies dans le programme, notamment:

- s'approprier: rechercher, extraire et organiser l'information;
- analyser/raisonner: émettre des conjectures; proposer, choisir, une méthode de résolution; élaborer un algorithme;
- réaliser: mettre en oeuvre une méthode de résolution, des algorithmes; utiliser un modèle; représenter; calculer; expérimenter; faire une simulation;
- valider: critiquer un résultat, argumenter; contrôler la vraisemblance d'une conjecture; mener un raisonnement logique et établir une conclusion;
- communiquer: rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié. Expliquer une démarche.

L'épreuve, d'une durée d'une heure, est une évaluation écrite et pratique, notée sur 20 points se déroule en fin de cursus de formation. Le sujet, conçu au niveau national sur les compétences terminales attendues, se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible du programme des classes de première et de terminale. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé. Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices. L'un des exercices comporte une (ou des) question(s) dont la résolution nécessite l'utilisation d'outils numériques (logiciels ou calculatrices) par les candidats et qui permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à mettre en oeuvre un algorithme, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution de cette (ou ces) question(s) se fait(font) en présence de l'examinateur lors d'un appel. Le candidat porte ensuite par écrit les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

U2 - ANALYSE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES LIEES A LA RELATION COMMERCIALE

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse professionnelle relative à la relation commerciale dans les métiers de l'accueil et mettre en œuvre ses compétences pour résoudre une problématique professionnelle ou répondre à des questions relatives à une ou plusieurs situation(s) professionnelle(s). Cette épreuve porte sur les compétences et savoirs associés du bloc de compétences 3.

L'épreuve prend la forme d'une étude de cas conçue à partir d'un contexte professionnel mettant en œuvre une ou plusieurs situation(s) caractéristique(s) liée(s) aux métiers de l'accueil dans leurs dimensions commerciales. Elle s'appuie sur des documents destinés à situer le contexte et nécessaires à la résolution d'une problématique

professionnelle et/ou au traitement des différentes questions.

U31- GESTION DE L'ACCUEIL MULTICANAL

Cette sous-épreuve vise à évaluer les acquis d'apprentissage liés au bloc de compétences 1 « Gérer l'accueil multicanal à des fins d'information, d'orientation et de conseil ». Cette sous-épreuve porte sur les compétences et savoirs associés du bloc de compétences 1 du référentiel.

Dossier support de la sous-épreuve E31 :

La sous-épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

Des situations professionnelles d'accueil variées, vécues ou observées en milieu professionnel ou simulées en formation, en lien avec le bloc de compétences 1 « Gérer l'accueil multicanal ». Ces situations seront retranscrites sous la forme de 4 fiches de situation constituant le dossier. Elles doivent concerner chacune des compétences du bloc de compétences 1.

Une fiche peut couvrir une ou plusieurs des compétences mobilisées dans :

- des situations professionnelles d'accueil en face à face avec des degrés de complexité variés,
- des situations d'accueil à distance par divers canaux,
- des situations de gestion de conflits significatives des métiers de l'accueil.

Le dossier est constitué des 4 fiches de situation et des attestations de périodes de formation professionnelle en entreprise ou des certificats de travail accompagnés de l'attestation du nombre d'heures de formation.

Le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant le jour de la sousépreuve pour permettre au candidat, le cas échéant, de mettre son dossier en conformité pour le jour de la sous-épreuve.

Ce dossier est mis à la disposition de la commission d'interrogation, qui doit disposer du temps nécessaire pour en prendre connaissance avant le début de l'interrogation, selon les modalités fixées par les autorités académiques.

Si le jour de la sous-épreuve, le dossier ne comporte pas les fiches de situation, ainsi que les attestations de PFMP ou les certificats de travail accompagnés de l'attestation du nombre d'heures de formation ou que le nombre d'heures de formation est insuffisant (sauf dérogation expresse ou positionnement), la mention non valide est prononcée et est signifiée au candidat. Le diplôme ne peut pas lui être délivré.

En l'absence de dossier et/ou de fiches de situation, le candidat ne peut pas être interrogé.

La commission d'interrogation sélectionne 2 fiches du dossier.

L'épreuve se déroule en trois phases :

- 10 minutes maximum de présentation par le candidat des 2 fiches sélectionnées, sans être interrompu,
- 10 minutes maximum de mise en situation d'accueil, à partir de l'une des 2 fiches sélectionnées,
- 20 minutes d'entretien au cours duquel la commission d'interrogation, par un questionnement approprié, évalue le degré d'acquisition des compétences du candidat à partir de sa prestation et des supports sélectionnés.

Le dossier-support ne fait l'objet d'aucune notation spécifique.

U32- GESTION DE L'INFORMATION ET DES PRESTATIONS

Cette sous-épreuve vise à évaluer les acquis d'apprentissage liés au bloc de compétences 2 « Gérer l'information et des prestations à des fins organisationnelles ».

Dossier support de la sous-épreuve E32 - La sous-épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

Des situations professionnelles, vécues ou observées en milieu professionnel ou simulées en formation, en lien avec le bloc de compétences 2 « Gérer l'information et des prestations ». Ces situations seront retranscrites sous la forme de 3 fiches de situation qui seront apportées obligatoirement par le candidat le jour de la sous-épreuve, elles doivent concerner les compétences liées à :

- la gestion de l'information,
- la gestion de prestations internes et externes,
- la contribution à la mise en œuvre de projet.

Une fiche peut couvrir un ou plusieurs de ces champs de compétences.

Le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant le jour de la sousépreuve pour permettre au candidat, le cas échéant, de mettre son dossier en conformité pour le jour de la sous-épreuve.

Ce dossier est mis à la disposition de la commission d'interrogation, qui doit disposer du temps nécessaire pour en prendre connaissance avant le début de l'interrogation, selon les modalités fixées par les autorités académiques.

En l'absence de dossier et/ou de fiches de situation, le candidat ne peut pas être interrogé, la note zéro est attribuée à cette sous-épreuve et est signifiée au candidat.

Déroulement de l'épreuve orale - L'épreuve se déroule en deux phases :

- 10 minutes maximum de présentation par le candidat des situations, sans être interrompu ;
- 20 minutes d'entretien au cours duquel la commission d'interrogation, par un questionnement approprié, évalue le degré d'acquisition des compétences du candidat.

U34 - PREVENTION - SANTE - ENVIRONNEMENT

Objectifs de la sous-épreuve :

Cette sous-épreuve permet d'évaluer les compétences suivantes :

- mettre en oeuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée;
- expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention;
- proposer une solution pour résoudre un problème;
- argumenter un choix;
- communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.

Cette sous-épreuve, qui évalue les compétences terminales en fin de terminale, est une **épreuve notée sur 20 points: les points sont attribués à chaque compétence.** A partir de situations issues d'un fait d'actualité et de données scientifiques ou professionnelles, plusieurs questions indépendantes ou liées, sont proposées au candidat. Ces questions portent sur les trois thématiques A, B et C du programme d'enseignement selon les modalités précisées ci-dessous.

Première partie: thématiques A et B :

Le candidat dispose de documents permettant d'analyser une ou plusieurs situations et de mener une réflexion construite concernant un enjeu sanitaire ou environnemental, au niveau individuel ou collectif.

Deuxième partie: thématique C:

L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource présentant :

- une situation professionnelle comportant une description des activités de l'opérateur;
- les documents techniques, législatifs et réglementaires nécessaires pour répondre à la problématique posée.

Les contenus du dossier ressource permettent donc la mise en oeuvre d'une démarche d'analyse, la mobilisation de connaissances scientifiques, techniques et réglementaires, l'explication de mesures de prévention. Le candidat est amené à argumenter ses propositions. La commission d'évaluation est composée de professeurs de biotechnologie santé environnement.

E4 - LANGUES VIVANTES

Objectifs de l'épreuve ou des sous-épreuves :

L'épreuve obligatoire de langue vivante A (LV A) et le cas échéant de langue vivante B (LV B) a pour objectif de vérifier les compétences du candidat à :

- comprendre la langue orale; comprendre un document écrit;
- · s'exprimer à l'écrit;
- s'exprimer à l'oral en continu;
- interagir à l'oral, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Conformément à l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au baccalauréat professionnel, ces compétences sont évaluées :

- pour la LV A, en référence au niveau B1+ («utilisateur indépendant de niveau seuil avancé») du CECRL;
- pour la LV B, en référence au niveau A2+ («utilisateur élémentaire de niveau supérieur») du CECRL.

L'épreuve est notée sur 20, l'évaluation de chacune des compétences ci-dessus entrant pour un cinquième dans l'attribution de la note finale.

Elle se déroule en deux temps, au cours du dernier trimestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme. Le premier temps consiste en une évaluation écrite commune, sur table; le second temps consiste en une interrogation orale individuelle. Les deux temps d'évaluation sont indépendants l'un de l'autre.

Premier temps d'évaluation: évaluation commune sur table

Compétences évaluées: compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et expression écrite. Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL: B1+ pour la LV A, A2+ pour la LV B. Durée: 1 heure, sans préparation. Les candidats reçoivent dès le début de l'épreuve l'intégralité du sujet. L'épreuve commence par l'écoute collective d'un document sonore (enregistrement audio ou vidéo). A l'issue des trois écoutes de ce document, les candidats utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour réaliser l'ensemble des tâches demandées dans les trois compétences évaluées.

Evaluation de la compréhension de l'oral :

Cette évaluation prend appui sur un document (enregistrement sonore ou vidéo) d'une durée n'excédant pas 1 minute 30 et dont le degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. La thématique du document relève de l'utilisation de la langue vivante dans les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle.

Déroulement et tâche demandée au candidat

Les candidats se voient proposer trois écoutes successives du document, espacées d'une minute. Durant les écoutes et les pauses, les candidats peuvent prendre des notes. A l'issue de la troisième écoute les candidats rendent compte, en français et à l'écrit, du document entendu.

Ce compte rendu, dont la consigne peut comporter des éléments de guidage, a pour objet d'attester que le candidat a identifié et compris :

- la nature et le thème principal du document;
- la situation, les faits marquants, les événements principaux, les informations significatives, etc.;
- l'identité des personnes (ou personnages) et, éventuellement, les liens entre elles (entre eux);
- les différents points de vue;
- les éventuels éléments implicites du document;
- la fonction et la portée du document (relater, informer, convaincre, critiquer, dénoncer, divertir, etc.).

Ce compte rendu n'a pas pour fonction d'évaluer le degré de maîtrise de la langue française.

Evaluation de la compréhension de l'écrit :

Cette évaluation prend appui sur un document inconnu ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 caractères, espaces compris – pour l'arabe, document de 10 lignes maximum; pour le chinois, le japonais et le coréen, document comportant 250 caractères maximum), mis à la disposition des candidats et dont le degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Ce document écrit – dont la thématique, le sujet ou l'objet peuvent avoir un lien avec ceux du support de l'évaluation de la compréhension de l'oral – a trait lui aussi à l'utilisation de la langue vivante étrangère dans les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle. Il est ancré dans la réalité du ou des pays de la langue concernée et peut relever de genres différents: publicité, extrait d'article de presse ou d'oeuvre littéraire, petite(s) annonce(s), courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc. Il peut être informatif, descriptif ou narratif; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Il peut être illustré, voire éclairé par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.). S'il est lié à un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation.

Déroulement et tâche demandée au candidat

Les candidats prennent connaissance du document et en rendent compte, en français et à l'écrit.

Ce compte rendu, dont la consigne peut comporter des éléments de guidage, a pour objet d'attester que le candidat a identifié et compris :

- la nature et le thème principal du document;
- la situation, les faits marquants, les événements principaux, les informations significatives, etc.;
- l'identité des personnes (ou personnages) et, éventuellement, les liens entre elles (entre eux);
- les différents points de vue;
- les éventuels éléments implicites du document;
- la fonction et la portée du document (relater, informer, convaincre, critiquer, dénoncer, divertir, etc.).

Ce compte rendu n'a pas pour fonction d'évaluer le degré de maîtrise de la langue française.

Evaluation de l'expression écrite

Pour cette évaluation, les candidats ont le choix entre deux sujets d'expression, tous deux libellés en langue vivante étrangère. Les thématiques de ces deux sujets ne peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue vivante étrangère. Si l'un a trait aux situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne, l'autre se rapporte aux situations et actes de la vie professionnelle. Ces sujets peuvent présenter un lien thématique avec les documents supports de l'évaluation de la compréhension de l'oral et de la compréhension de l'écrit.

Déroulement et tâche demandée au candidat :

Les candidats sont invités à rédiger, en langue vivante étrangère, un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 100 et 120 mots (pour l'arabe, entre 60 et 70 mots; pour le chinois, le japonais et le coréen, 80 caractères).

Selon les sujets, les candidats peuvent être invités à réagir à une problématique d'ordre général, à commenter une citation ou une affirmation, à répondre à un message écrit (lettre, courriel, *post* ou article de blog, etc.) en langue vivante étrangère.

Second temps d'évaluation: évaluation orale individuelle

Compétences évaluées: expression orale en continu, expression orale en interaction. Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL: B1+ (LV A) ou A2+ (LV B). Durée: 10 minutes, sans préparation; partie 1 et partie 2: 5 minutes maximum chacune.

Partie 1: expression orale en continu

La première partie vise à évaluer la compétence du candidat à prendre la parole de manière continue. Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat. Le candidat présente et rend compte :

- soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère;
- soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.

Cette épreuve ne vise pas à évaluer la compétence de lecture à haute voix: en conséquence, la prise de parole du candidat ne peut pas consister en la lecture d'un texte préalablement rédigé *in extenso*. Le candidat peut toutefois utiliser un sommaire, un plan, des mots clés. Il peut également présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'oeuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de son propos sur le travail, projet, produit ou service qu'il a réalisé ou sur l'expérience professionnelle qu'il a vécue.

Déroulement: l'évaluateur invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de 5 minutes maximum pour prendre la parole en langue vivante étrangère. Au cours de cette phase d'expression en continu, le candidat doit faire preuve de sa compétence à produire un discours en langue vivante étrangère. L'évaluateur, quant à lui, reste en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2: expression orale en interaction

La seconde partie vise à évaluer la compétence du candidat à interagir en langue vivante étrangère. A la suite de l'exposé du candidat, l'évaluateur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de 5 minutes.

Déroulement :

Cet échange oral commence par prendre appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de sa compétence à s'exprimer et à communiquer spontanément. Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie de l'épreuve (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu. La note finale sur 20 points attribuée aux candidats au titre de l'épreuve obligatoire de langue vivante A et/ou B pour toutes les spécialités du baccalauréat professionnel est calculée en additionnant les notes des trois parties du premier temps d'évaluation et celles obtenues aux deux parties du second temps. La grille d'évaluation correspondante fait l'objet d'une publication par note de service.

U51 - FRANCAIS

Objectifs de la sous-épreuve :

La sous-épreuve de français permet de vérifier les compétences du candidat à :

- maîtriser l'échange écrit: lire, analyser, écrire;
- adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires;
- maitriser la lecture et exercer son esprit critique;
- adapter sa lecture à la diversité des textes;
- mettre en perspective des connaissances et des expériences.

Le candidat est amené à communiquer à l'écrit dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles.

Cette sous-épreuve, en deux parties, porte pour les connaissances sur le programme de français de la classe de terminale, à savoir l'objet d'étude «Vivre aujourd'hui: l'humanité, le monde, les sciences et la technique» et sa déclinaison dans le programme limitatif renouvelable tous les deux ans. Elle évalue les compétences terminales de lecture et d'écriture. L'évaluation se déroule en fin de l'année de terminale. Une proposition de note sur 20 est établie. A partir d'un corpus constitué d'un ou plusieurs textes et éventuellement d'images, et qui permet une réflexion sur le thème du programme limitatif, le candidat est invité à répondre à des questions de compréhension et d'interprétation, puis à produire un écrit argumentatif répondant à une consigne formulée dans le sujet.

U52 - HISTOIRE-GEOGRAPHIE- ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Objectifs de la sous-épreuve :

La sous-épreuve d'histoire-géographie et enseignement moral et permet de vérifier les compétences du candidat à:

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux: mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG);
- s'approprier les démarches historiques et géographiques: exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG);
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC);
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC);
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC).

Cette sous-épreuve, en 3 parties, porte sur les compétences terminales telles que définies dans le programme d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique de l'année de terminale. Si la première partie est en histoire, la deuxième est en géographie et vice-versa.

La première partie porte sur quelques questions à réponses courtes en histoire ou en géographie qui permettent de mobiliser des notions, des capacités, des repères portant sur les thèmes de la classe de terminale. Elle peut comporter aussi un document à compléter (frise, croquis, schéma par exemple). Cette partie est notée sur 6 points.

La seconde partie porte sur une situation historique ou géographique des programmes d'histoire ou de géographie de la classe de terminale. Elle peut comporter jusqu'à trois documents maximum à analyser à l'aide de plusieurs questions qui permettent de mobiliser notions, capacités et repères portant sur un thème d'histoire ou de géographie de la classe de terminale. Cette partie peut comporter des documents à compléter (croquis, schéma, etc.). Cette partie est notée sur 8 points.

Dans la troisième partie, le candidat analyse une situation concrète à partir d'un dossier documentaire portant sur le programme de la classe de terminale en enseignement moral et civique (EMC). Le candidat identifie les enjeux de la situation proposée en EMC, formule une position personnelle argumentée en mobilisant des connaissances, des notions et des repères. Cette partie est notée sur 6 points.

E6 - EPREUVE D'ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES

Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques permet de vérifier les compétences du candidat à:

Compétences d'investigation :

- rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires;
- sélectionner, classer et trier différentes informations;
- analyser, comparer des oeuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création;
- établir des convergences entre différents domaines de création.

Compétences d'expérimentation :

- respecter une demande et mettre en oeuvre un cahier des charges simple;
- établir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé et réinvestir les notions repérées dans des références.

Compétences de réalisation :

opérer un choix raisonné parmi des propositions et finaliser la proposition choisie.

Compétences de communication :

- · choisir des outils adaptés;
- établir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions;
- justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale.

Le sujet est composé d'un ensemble de documents visuels qui prend en compte le secteur professionnel du candidat (secteur des services ou de la production), assorti de consignes précises.

Dans une première phase (notée sur 6 points), le candidat est conduit à :

- mener une recherche documentaire:
- mener une étude portant prioritairement sur l'un des trois domaines du design;
- établir des constats sous la forme de productions graphiques, volumiques ou numériques.

Dans une seconde phase (notée sur 8 points), le candidat est amené à :

- proposer plusieurs intentions, argumenter en réponse à un problème posé lié à l'un des trois domaines du design;
- les traduire de manière graphique, volumique ou numérique.

Dans une troisième phase (notée sur 6 points), le candidat est incité à :

- opérer un choix parmi des solutions envisagées en réponse à un problème de design;
- développer et préciser une proposition sous la forme d'une réalisation graphique, volumique ou numérique, argumentée.

U7 - EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve d'EPS permet de vérifier les compétences du candidat à:

- développer sa motricité;
- s'organiser pour apprendre et s'entraîner;
- exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire: connaître les règles, les appliquer et les faire respecter;
- construire durablement sa santé;
- accéder au patrimoine culturel sportif et artistique.

L'évaluation s'effectue à partir de deux activités choisies parmi une liste de trois activités nationales et éventuellement parmi une des activités académiques fixées par le recteur d'académie pour l'examen ponctuel. Elle s'appuie sur un référentiel d'évaluation spécifique. La liste des activités et les référentiels sont publiés par voie de circulaire. Le choix des deux activités est opéré par le candidat lors de son inscription.

EPREUVE FACULTATIVE LANGUE ETRANGERE OU REGIONALE

L'épreuve de langue vivante étrangère ou régionale facultative – langue différente de la langue ou des deux langues concernée(s) par l'épreuve obligatoire – a pour objectif de vérifier, au niveau B1+ («utilisateur indépendant de niveau seuil avancé») du CECRL, les compétences du candidat à :

- s'exprimer à l'oral en continu; interagir à l'oral;
- comprendre un document écrit, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Durée totale maximale de l'épreuve: 20 minutes (parties 1 et 2: 5 minutes maximum chacune; partie 3: 10 minutes maximum). Notation: sur 20 points. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.

L'épreuve se déroule en trois parties.

Partie 1: expression orale en continu

La première partie vise à évaluer la compétence du candidat à prendre la parole de manière continue. Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat. Le candidat présente et rend compte:

- soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ou régionale;
- soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ou régionale, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.

Cette épreuve ne vise pas à évaluer la compétence de lecture à haute voix: en conséquence, la prise de parole du candidat ne peut pas consister en la lecture d'un texte préalablement rédigé *in extenso*. Le candidat peut toutefois utiliser un sommaire, un plan, des mots clés. Il peut également présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'oeuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de son propos sur le travail, projet, produit ou service qu'il a réalisé ou sur l'expérience professionnelle qu'il a vécue.

Déroulement : l'évaluateur invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de 5 minutes maximum pour prendre la parole en langue vivante étrangère ou régionale. Au cours de cette phase d'expression en continu, le candidat doit faire preuve de sa compétence à produire un discours en langue vivante étrangère ou régionale.

Partie 2: expression orale en interaction

La seconde partie vise à évaluer la compétence du candidat à interagir en langue vivante étrangère ou régionale. A la suite de l'exposé du candidat, l'évaluateur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de 5 minutes.

Déroulement: cet échange oral commence par prendre appui sur l'exposé du candidat, l'évaluateur invitant ce dernier à apporter des explications ou illustrations complémentaires. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de sa compétence à s'exprimer et à communiquer spontanément. Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie de l'épreuve (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.

Partie 3: compréhension de l'écrit

La troisième partie, qui vise à évaluer la compétence du candidat à comprendre un texte rédigé en langue vivante étrangère ou régionale, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un texte inconnu rédigé en langue vivante étrangère ou régionale ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 caractères, espaces comportant 250 caractères maximum) et dont le degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Le texte est mis à la disposition du candidat par l'examinateur.

Ce texte est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Il peut relever de genres différents: publicité, extrait d'article de presse ou d'oeuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc.

Il peut être informatif, descriptif ou narratif; il peut comporter du dialogue. Il peut être illustré, voire éclairé par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.).

Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante étrangère ou régionale :

- situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne;
- situations et actes de la vie professionnelle.

Dans l'un et l'autre cas, le texte est ancré dans la réalité des pays, régions ou aires géographiques dans lesquels la langue concernée est parlée. S'il est lié à un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation.

Déroulement : l'examinateur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du texte, à savoir 3 minutes maximum. Durant cette prise de connaissance, le candidat est autorisé à annoter le texte et à en souligner ou surligner certains éléments.

L'examinateur pose ensuite au candidat, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat se situe entre quatre (minimum) et six (maximum). Le nombre (quatre, cinq ou six) et la nature des questions posées par l'examinateur dépendent des réponses successivement apportées par le candidat et leur objet s'adapte à ces réponses.

A l'issue de l'épreuve, le candidat restitue à l'examinateur le document support de l'évaluation de la compréhension de l'écrit.

La note finale sur 20 points attribuée aux candidats au titre de l'épreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale pour toutes les spécialités du baccalauréat professionnel est calculée en additionnant les notes obtenues aux trois parties de l'épreuve..

ECT - EPREUVE DE CONTROLE

Epreuve orale:

Les conditions d'accès à l'épreuve du second groupe sont modifiées à compter de la session 2022

Le candidat devra:

- Obtenir une moyenne générale comprise entre 8 et 9,99 sur 20 à l'ensemble des épreuves obligatoires.
- Obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'<u>ensemble des épreuves professionnelles</u> du baccalauréat professionnel.

Cette épreuve orale comporte deux sous-épreuves portant sur les compétences évaluées par les épreuves obligatoires de la spécialité professionnelle.

- D'une part (sous épreuve 1), mathématiques ou physique chimie ou économie-gestion ou économie-droit ou prévention santé environnement selon la spécialité et,
- D'autre part (sous épreuve 2), français ou histoire-géographie et enseignement moral et civique

Au regard des résultats du 1^{er} groupe, le candidat choisit, **pour chaque sous-épreuve**, la discipline sur laquelle il souhaite être interrogé.

Pour la sous épreuve 1, le choix est réalisé au moment de l'inscription à l'épreuve de contrôle parmi les disciplines

qui font déjà l'objet d'une évaluation dans la spécialité du baccalauréat professionnel visé * (cf règlement d'examen). Le choix est saisi dans Cyclades par l'établissement d'origine.

Le candidat n'a aucun document à apporter pour présenter l'une ou l'ou l'autre sous épreuve.

Chaque sous épreuve consiste en une interrogation d'une durée de 15 minutes précédée d'un temps de préparation de 15 minutes. L'épreuve débute par un exposé du candidat sans interruption de l'évaluateur d'une durée maximale de 5 minutes. L'examinateur engage ensuite un échange avec le candidat, soit sur le même sujet soit en élargissant le champ de la réflexion sur d'autres partie du programme.

Chaque sous épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concerné.

Concernant la sous-épreuve 2, les candidats **de toutes les spécialités professionnelles** ont le choix entre le français ou histoire géographie – Enseignement moral et civique. »